



Protocole de rédaction

1. NATURE DES ARTICLES

Les articles publiés dans la revue *Cygne noir* doivent répondre aux exigences du discours scientifique : argumentation claire et développée, rigueur de la démonstration, propositions neuves et sujettes à alimenter, dans le champ des études sémiotiques, le renouvellement d'une pensée scientifique et critique.

La revue *Cygne noir* publie des articles originaux, qui n'ont pas fait l'objet d'une publication antérieure, ou des traductions de textes précédemment publiés ou non dans une langue étrangère. Les articles peuvent être une version substantiellement remaniée d'une communication ; il sera alors impératif de gommer toute trace d'oralité et les marques contextuelles. Par ailleurs, ce remaniement commande l'établissement d'une problématique claire et la mise en place d'une démonstration significative et rigoureusement argumentée.

Le format électronique de la revue permet l'intégration, au sein des textes, de divers supports médiatiques : images, graphiques, liens hypertextes, captures d'écran, séquences vidéo (voir section 5). Certains de ces ajouts médiatiques ne pourront cependant peut-être pas être intégrés à la version .pdf téléchargeable.

2. PARAMÈTRES GÉNÉRAUX SUR LE FORMAT DES ARTICLES

Les articles devront être rédigés en français (mais peuvent discuter d'œuvres ou de théories produites dans n'importe quelle langue). Les auteur-e-s pour qui le français n'est pas la langue maternelle sont invités à quérir l'aide d'un-e francophone dans leur entourage afin de procéder à une révision linguistique intégrale avant de nous faire parvenir l'article.

Les articles doivent compter entre 25 000 et 60 000 signes, espaces, notes et bibliographie comprises.

La rédaction du *Cygne noir* préconise une énonciation à la première personne et invite les auteur-e-s à refuser la convention française selon laquelle un article scientifique se rédige au « nous », sauf advenant le cas où les recherches présentées seraient effectivement le fait de plusieurs individus.

Chaque article sera accompagné d'un **résumé** liminaire d'au plus 250 mots présenté à interligne simple synthétisant le sujet, l'objectif, la problématique, l'hypothèse et la méthodologie de recherche. La rédaction se réserve le droit d'user de ce résumé d'après les finalités qu'elle jugera les plus pertinentes.

Le document débutera par un en-tête identificatoire, le résumé et le titre de l'article, suivant ce modèle :

Gaston Bonhomme

Université du Québec à Montréal
Laboratoire de résistance sémiotique

Résumé

Cet article aborde la thèse défendue par Nassim Nicholas Taleb dans *Le cygne noir : la puissance de l'imprévisible* (2008) et tente d'en dégager les principaux paradigmes corrélatifs à la méthode sémiotique peircienne et le système d'acquisition des connaissances qui la caractérise... [etc.]

IMPRÉVISIBILITÉ ET SÉRENDIPITÉ DANS LES PROCESSUS FONDANT L'ÉPISTÈME

D'après la théorie de Nassim Taleb, le « Cygne Noir » réside en un biais cognitif. La seule observation de cygnes blancs mènerait à la déduction hâtive et erronée... [etc.]

3. NORMES TYPOGRAPHIQUES ET DE MISE EN FORME

- Format du papier : US Letter ;
- Marges : 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ;
- Police : Times New Roman, 12 points ;
- Interligne : 1,5. Aucun espacement ne doit être ajouté ni avant ni après les paragraphes ;
- Il est souhaitable de séparer l'article en parties et d'intégrer des intertitres évocateurs (numérotation facultative, éviter les intertitres « Introduction » et « Conclusion ») ;
- Le texte sera justifié (y compris les citations en retrait, les notes, la bibliographie et le résumé) ;
- Les pages seront numérotées en bas à droite. La numérotation débute à la page 1 ;
- Les majuscules conservent leur accentuation ;
- Les titres d'œuvres s'écrivent en italique, de même que les expressions provenant d'autres langues que le français ;
- Lorsqu'ils sont en français, les titres prennent la majuscule au premier mot seulement (sinon suivre les règles de la langue du texte source pour les occurrences d'une autre langue que le français). Les titres d'articles, de chapitres, de nouvelles, d'essais ou de poèmes seront simplement placés entre guillemets ;
- Il faut préférentiellement insérer une espace insécable entre la ponctuation haute et le mot voisin (avant le point-virgule et le deux-points ; après le guillemet ouvrant et avant le guillemet fermant). Exceptionnellement, suivant la règle de ponctuation québécoise en la matière, aucune espace ne devra figurer avant les points d'interrogation et d'exclamation ;
- Les abréviations, les acronymes et autres sigles seront écrits en lettres capitales sans points de démarcation. Lors de leur première évocation dans le texte, la désignation complète doit être indiquée entre parenthèses. Ex. : UQAM (Université du Québec à Montréal) ;
- Les siècles seront indiqués en chiffres romains avec un « e » placé en exposant. Ex. : XV^e siècle ;
- La césure ne sera pas employée.

4. NORMES BIBLIOGRAPHIQUES ET DE CITATION

- Les appels de notes seront numérotés en continu, en chiffres arabes et placés en exposant ;
- Les notes ne se trouveront pas au bas de chaque page mais en fin de document ;
- Les « guillemets français » seront utilisés à la place des “guillemets anglais”, sauf pour distinguer « une citation “à l’intérieur” d’une autre citation » ;
- L’appel de note sera placé à la fin de la phrase avant le point (ou toute forme de ponctuation) et, suivant la tradition française, « à l’intérieur des guillemets² » dans le cas d’un appel à la fin d’une citation entre guillemets ;
- Les citations longues (de plus de trois lignes) seront placées en retrait de 1 cm à la ligne, sans guillemets, en taille 11 et à interligne simple ;
- Toute modification apportée à une citation doit être signalée [entre crochets] ; des points de suspension entre crochets [...] signalent la suppression d’un segment de la citation ;
- Toute modification typographique ou linguistique apportée à une citation doit être signalée par une mention en fin de note : (ma traduction), (je souligne) ;
- Les citations en langues étrangères seront traduites en français dans le texte et seront données dans la langue originale en note. Les traductions déjà existantes doivent être privilégiées ;
- Les premières références à un ouvrage sont complètes, tandis que les références subséquentes sont abrégées ;
- L’abréviation d’expression latine *ibid.* sera utilisée pour un ouvrage qui vient tout juste d’être cité ;
- Les abréviations *op. cit.* et *loc. cit.* (avec un espace insécable entre les deux mots) seront utilisées respectivement pour un ouvrage ou pour un article précédemment cité dans les notes de fin de document ;
- Si l’on réfère fréquemment à un même ouvrage (l’œuvre étudiée par un article, par exemple), on peut indiquer dans une note qu’une abréviation du titre sera employée à l’avenir pour référer à cet ouvrage. Ex. : « Désormais, les renvois à cet ouvrage [à cet article] seront signalés par la mention AB, suivie du numéro de page. »). Ainsi, la référence dans le corps du texte prendra la forme : (AB : 99).

Exemple de mise en forme pour les notes de fin de document :

¹ G. GENETTE, *Métalepse*, Paris, Seuil, 2004, p. 93.

² P. HAMON, « Un discours contraint », dans G. Genette & T. Todorov (dir.), *Réalisme et littérature*, Paris, Seuil, 1982, p. 150.

³ J. LACAN, « Le stade du miroir comme formateur de la fonction du je, telle qu’elle nous est révélée, dans l’expérience psychanalytique », communication livrée lors du XVI^e Congrès international de psychanalyse à Zurich le 17 juillet 1949. Première parution dans *Revue française de psychanalyse*, vol. 13, no 4, 1949, p. 449-455.

⁴ M. REICHER, « Nonexistent Objects », *Encyclopedia of Philosophy*, première publication 22 août 2006, substantiellement révisé le 7 septembre 2006. En ligne : <<http://plato.stanford.edu/entries/nonexistent-objects>> (consulté le 21 novembre 2009).

⁵ J. BIDEAUD & O. HOUDÉ, « Le développement des catégorisations : “capture” logique ou “capture” écologique des propriétés des objets ? », *L’année psychologique*, no 89, 1989, p. 87-123.

Une bibliographie complète des œuvres citées sera fournie à la toute fin du document. Exemple :

BIDEAUD, Jacqueline & Oliver HOUDÉ, « Le développement des catégorisations: “capture” logique ou “capture” écologique des propriétés des objets? », *L'année psychologique*, no 89, 1989, p. 87-123.

HAMON, Philippe, « Un discours contraint », dans G. Genette et T. Todorov (dir.), *Réalisme et littérature*, Paris, Seuil, 1982, p. 119-181.

REICHER, Maria, « Nonexistent Objects », *Encyclopedia of Philosophy*, première publication 22 août 2006, substantiellement révisé le 7 septembre 2006. En ligne : <<http://plato.stanford.edu/entries/nonexistent-objects>> (consulté le 21 novembre 2009).

WITTGENSTEIN, Ludwig, *Tractatus logico-philosophicus*, trad. de l'allemand par G. G. Granger, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1993 [1922].

—, *Recherches philosophiques*, trad. de l'allemand par F. Dastur, M. Élie, J.-L. Gautero, D. Janicaud & E. Rigal sous la direction de E. Rigal, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de Philosophie », 2004 [1953].

5. IMAGES ET VIDÉOS

- Il n'y a pas de limite *a priori* au nombre d'images et de vidéos que vous pouvez inclure à votre article, mais leur présence dans le texte ou en annexe doit être pertinente et servir l'argumentaire ;
- Les images seront acheminées dans des fichiers distincts au format .jpg, .png ou .tiff d'une résolution minimale de 72 dpi et seront nommées d'après une numérotation suivie ;
- L'emplacement exact de chaque image dans le texte sera indiqué là où vous souhaitez qu'elle soit insérée – à cet endroit, entre crochets, seront données les informations suivantes : [Image 1.png : Légende (titre, auteur, détenteur des droits, etc.)] ;
- La même procédure devra être suivie pour les documents vidéo.

N.B. Il est de la responsabilité de l'auteur de dégager les droits sur les images et vidéos auprès de leurs détenteurs, sans quoi elles ne seront pas publiées. L'auteur-e se portera garant d'établir un accord préalable avec le ou les détenteurs des droits si nécessaire et en informera la rédaction du *Cygne noir*.

6. PROCESSUS DE RÉDACTION, D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET DE PUBLICATION

Dépôt et sélection des propositions et des manuscrits

Dans le cadre d'un appel à contribution visant la constitution d'un dossier thématique, l'auteur-e peut soumettre au comité de publication une proposition signifiant ses intentions quant à la rédaction d'un article complet, mais il ou elle peut également soumettre directement un manuscrit de l'article. Pour les articles soumis hors dossier (appel à contribution permanent), seuls les manuscrits sont acceptés.

Le comité de publication, sous la direction du directeur de publication, évalue tous les manuscrits soumis à son attention. La sélection s'effectue selon les critères suivants : 1) la pertinence intellectuelle de la problématique (et, dans le cas d'un manuscrit soumis dans le cadre d'un appel visant la constitution un dossier thématique, sa pertinence également à l'égard de la thématique du dossier) ; 2) la cohérence de l'approche sémiotique proposée ; 3) la rigueur de l'argumentaire développé ; 4) la maîtrise de la langue française et la qualité générale de l'expression écrite. Le comité porte aussi une attention particulière à la provenance des propositions et à la parité homme-femme.

Évaluation et réécriture des articles

Dès sa réception, le manuscrit de l'article est soumis à deux instances.

D'une part, est confiée à un comité de lecture qualifié la mission de produire de manière collégiale un avis sur le texte. À notre sens, la pluralité des lectures, la collaboration et les diverses sensibilités sémiotiques présentes au sein du comité de lecture bénéficient grandement à la qualité du *Cygne noir* et profitent avant tout aux auteur-e-s nous ayant soumis leur texte.

D'autre part, l'article est confié à un minimum de deux évaluatrices ou évaluateurs externes dont le statut institutionnel est équivalent ou supérieur à celui de l'auteur-e. Le choix de faire appel à un-e spécialiste en particulier pour chacun des textes est effectué en fonction de ses compétences attestées par ses publications antérieures et de sa crédibilité académique. La revue *Cygne noir* transmet un formulaire d'évaluation aux spécialistes dont elle sollicite l'expertise. L'ensemble du processus se déroule dans le respect le plus strict de l'anonymat des auteur-e-s ainsi que des évaluatrices et évaluateurs, de manière à en garantir l'objectivité.

Sur réception des rapports d'évaluation, le comité de publication prend souverainement l'une des décisions suivantes et la transmet à l'auteur-e, accompagnée d'une lettre recensant les principaux points d'achoppement et de réécriture nécessaire : publication de l'article, corrections mineures à effectuer, corrections majeures à effectuer ou refus du manuscrit. La décision du comité de publication est sans appel.

Un certain délai est alors accordé à l'auteur-e afin qu'il ou elle procède aux corrections demandées. La version modifiée de l'article peut être soumise une seconde fois aux évaluatrices et évaluateurs. Jusqu'à cette étape, le comité de publication se réserve le droit de refuser la publication d'un texte dans l'éventualité où les conditions stipulées dans la communication du premier rapport d'évaluation n'auraient pas été remplies.

Avant la publication, une dernière révision linguistique est effectuée. La publication se fait sous format numérique uniquement. Tous les articles constitutifs d'un même numéro sont mis en ligne en même temps. La publication d'un numéro donne lieu à certaines mesures promotionnelles afin d'étendre la portée de sa diffusion.

7. DROITS D'AUTEUR-E ET DE REPRODUCTION

L'auteur-e conserve la propriété intellectuelle et ses droits d'auteur-e sur le contenu original de son article. L'auteur-e garde également les droits d'utilisation de son article pour ses travaux. En contrepartie de la publication dans la revue *Cygne noir*, l'auteur-e cède une licence exclusive de première publication et donne également droit à la revue de reproduire et de diffuser l'article, regroupé avec d'autres articles ou individuellement, sur tous médias connus ou à venir en sa propriété.

L'auteur-e est seul-e responsable de l'originalité de l'article : aucune partie significative de l'article ne doit avoir été publiée sous forme d'article ou de chapitre auparavant. Lors de la citation ou de la reproduction d'extraits d'un article du *Cygne noir*, il est nécessaire de préciser la référence bibliographique de première publication présente au bas de la page liminaire de l'article en question. Les reproductions intégrales sont autorisées moyennant une permission explicite du *Cygne noir*.

Le *Cygne noir* souscrit à la licence sur la propriété intellectuelle Creative Commons CC BY-NC-DN 2.5 Canada reconnue par le droit canadien : attribution de la propriété intellectuelle à l'auteur-e de l'article ainsi qu'au *Cygne noir*, revue d'exploration sémiotique (diffuseur original) — aucune utilisation commerciale autorisée — aucune modification ou dérivation permise sans l'autorisation préalable de la direction du *Cygne noir*.

8. CONTACT & RENSEIGNEMENTS

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable des publications à l'adresse suivante :

redaction@revuecygnoir.org

